



## REGLEMENT de la 4<sup>ème</sup> Course ST ROCH de CAVEIRAC 2017 - 20km et 12km

**ART 1 :** La 4<sup>ème</sup> ST ROCH de CAVEIRAC se déroulera le 26 août 2017 à partir de 17h30

**ART 2 :** Elle propose deux distances : 20km et 12km et est ouverte à tous les coureurs masculins ou féminins nés en :

- 12km : 2001 et avant
- 20km : 1999 et avant

Pour les mineurs, autorisation parentale obligatoire.

**ART 3 :** Le nombre de participants est limité à 400 sur l'ensemble des 2 épreuves

**ART 4 :** **Seules les inscriptions complètes seront prises en compte** (date limite : 24 Août 2017) soit:

- par internet via le site [www.endurancechrono.com](http://www.endurancechrono.com) ou [www.coursestrochdecaveirac.com](http://www.coursestrochdecaveirac.com)
- par courrier (complètes) à : Endurance Chrono - 30310 VERGEZE

**Elles se poursuivront le jour de la course** de 14 h30 à 17 h 15 -(cour des arènes) **dans la limite des 400 dossards disponibles** (communication via le site)

Les clubs ou associations peuvent envoyer par mail ou courrier à ENDURANCE CHRONO, la liste de leurs adhérents à inscrire avec les renseignements nécessaires et justificatifs médicaux.

**Fournir la photocopie de la licence sportive, ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition en cours de validité pour les non-licenciés.**

**ART 5 :** Les frais d'inscriptions sont de 10€ (12km) ou 12€ (20km). Paiement carte bleue lors de l'inscription en ligne OU par chèque à l'ordre des «BIPEDES DE LA VAUNAGE »

**ART 6 :** Chaque concurrent recevra à son inscription un cadeau de bienvenue.

**ART 7 :** Un repas d'après course (limité à 400 personnes) sera offert aux coureurs (participation 5€ pour les accompagnants).

**Pour en bénéficier : s'inscrire au repas en même temps qu'à la course (voir bulletin d'inscription)**

**ART 8 :** Le retrait du dossard s'effectuera le samedi 26 août à partir de 14h30 (cour des Arènes)

**ART 9 :** Les départs des épreuves seront donnés à 17h30 (20km) et 18h00 (12km) - place NIMENO II (derrière la mairie)

**ART 10 :** Il y aura 3 ravitaillements en eau sur le 20km (4<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> km) et un ravitaillement à l'arrivée (arènes). Les concurrents du 12km auront les 2 premiers (parcours commun)  
L'épreuve se déroulant en semi autonomie, une réserve en eau individuelle est nécessaire.

**ART 11 :** La sécurité de la course est assurée par la police municipale de Caveirac et par le service d'ordre de l'organisation.

La course bénéficie de la présence d'un médecin et d'un service ambulancier et d'un service liaison radio effectué par des talkies-walkies.

Aucun véhicule à moteur ou vélo ne pourra accompagner les coureurs.

**ART 12 :** Une remise des récompenses aura lieu à 20h00 dans les arènes :

Seront récompensés :

- Les 3 premiers au scratch (Masculins et Féminines) des 2 épreuves
- Le premier/ catégorie (Masculins et Féminines) des 2 épreuves

Les récompenses ne sont pas cumulables. Tirage au sort de dossards.

**ART 13 -** Un pointage sera effectué sur le parcours.

**ART 14 :** La 4<sup>ème</sup> ST ROCH 2017 est organisé par l'association des « Bipèdes de la Vauvage » qui a réglementairement souscrit à cet effet, une assurance "responsabilité civile" auprès de la MAIF  
Chaque coureur est couvert par l'assurance de sa licence. Il incombe aux coureurs non-licenciés de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident physiologique pendant et après la course.

**ART 13 :** Lors de son inscription, chaque coureur s'engage à renoncer à tout droit à l'image

**ART 14 :** Chaque coureur reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la course et en accepter toutes les clauses.

Le dossard devra être visible durant toute la course.

En cas d'abandon, pour éviter les recherches de concurrents, le coureur s'engage à rapporter sa puce sur place **au CHRONOMETREUR.**

Afin de respecter au mieux la programmation, le dispositif d'arrivée sera levé à 20H45.

Le comité d'organisation